



Assemblée générale

Cinquantième session

50^e séance plénière

Lundi 6 novembre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Itzhak Rabin, Premier Ministre de l'État d'Israël

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour pour ce matin, l'Assemblée générale va rendre hommage à la mémoire du Premier Ministre de l'État d'Israël, M. Itzhak Rabin.

En tant que dirigeant de son pays, M. Rabin avait eu la sagesse de choisir de conduire son peuple sur la voie d'une paix durable au Moyen-Orient et il l'a payé de sa vie.

Il y a 15 jours à peine que les paroles de M. Rabin, réaffirmant son attachement à la paix, résonnaient dans cette salle. En ce jour de son enterrement, j'ai le bien triste devoir de présenter, au nom de l'Assemblée générale, nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple d'Israël ainsi qu'à la famille du disparu éprouvée par cette perte tragique.

Nous espérons ardemment que la vie de M. Rabin n'aura pas été sacrifiée en vain et que la communauté internationale et les peuples du monde, inspirés par son exemple, renonceront à la guerre et à la violence pour embrasser la paix.

J'invite les représentants à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de feu le Premier Ministre de l'État d'Israël.

Les Membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brunéi Darussalam, qui parlera au nom des États d'Asie.

M. Abdul Momin (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur, au nom du Groupe asiatique, d'exprimer nos plus profondes condoléances à la famille de feu le Premier Ministre Itzhak Rabin et au peuple d'Israël.

Israël a perdu un leader exceptionnel et un homme de paix. Il est triste de voir encore une fois un homme et un dirigeant d'un tel courage victime de la violence qui règne depuis bien trop longtemps au Moyen-Orient.

Je suis certain que j'exprime les sentiments des membres du Groupe asiatique quand j'affirme que le sacrifice de feu le Premier Ministre Itzhak Rabin n'aura pas été vain. Sa mort prématurée devrait rappeler à tous les intéressés qu'il est urgent de parvenir à une paix globale et durable dans cette région troublée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui parlera au nom des États d'Afrique.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Les États Membres du Groupe africain ont été profondément bouleversés et attristés par la nouvelle de l'assassinat de M. Itzhak Rabin, Premier Ministre d'Israël, perpétré ce week-end. Cet acte criminel, qu'il convient de condamner dans les termes les plus énergiques, a certainement été commis par quelqu'un qui ne se soucie nullement du bien-être des peuples israélien et palestinien.

La mort du Premier Ministre Rabin est pour le peuple d'Israël une grande perte et risque de mettre en péril le processus de paix en cours au Moyen-Orient. Le Groupe des pays d'Afrique prie instamment toutes les parties au processus de paix au Moyen-Orient de ne pas se laisser dissuader par ce tragique événement, mais au contraire de se reconforter dans la certitude que c'est en continuant dans la voie tracée par le Premier Ministre Rabin que l'héritage de son leadership sera le mieux respecté.

Les États membres du Groupe africain expriment leurs condoléances à la famille d'Itzhak Rabin ainsi qu'au peuple et au Gouvernement israéliens.

Que son âme repose en paix!

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Albanie, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Kulla (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des membres du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à faire part de la profonde peine que j'éprouve à la suite de l'assassinat perfide dont a été victime le Premier Ministre d'Israël, le regretté Itzhak Rabin. En même temps, j'adresse nos plus sincères condoléances à sa famille, au peuple et au Gouvernement israéliens, ainsi qu'à tous les peuples épris de paix de la région, qui ont vu dans la personne du regretté Premier Ministre un défenseur sincère et crucial du processus de paix qui revêt une importance primordiale pour le Moyen-Orient et le monde entier.

La disparition inattendue et atroce du Premier Ministre Rabin, lauréat du prix Nobel de la paix, est un autre sacrifice noble — le prix élevé que le monde civilisé doit payer pour faire en sorte que la tolérance, la bonne entente et la coexistence l'emportent sur la haine, le désaccord et l'exclusion.

Par ce meurtre du Premier Ministre Rabin on cherchait aussi à ébranler la volonté de la foule rassemblée, qui, quelques minutes avant que ne soit commis l'acte criminel, exprimait clairement l'appui et l'espoir que des millions de Juifs et d'Arabes et des millions d'autres personnes dans le monde entier plaçaient en lui et en d'autres champions de la paix dans cette partie du monde où plusieurs générations ont payé un lourd tribut à la guerre.

Cette perte si amère soit-elle et aussi difficile qu'elle puisse rendre le long chemin qui mène vers la paix, n'ébranlera pas la foi que nous plaçons dans la poursuite immuable du processus de paix au Moyen-Orient. Contrairement aux objectifs de ceux qui ont assassiné le Premier Ministre Rabin, son sacrifice va renforcer la contribution et la prise de conscience de ceux qui oeuvrent dans la région pour atteindre une paix tant désirée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bolivie, qui va faire une déclaration au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Camacho Omiste (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom des délégations des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je tiens à exprimer la profonde douleur que j'éprouve à la suite de la mort tragique du Premier Ministre d'Israël, Itzhak Rabin.

L'assassinat de cet éminent homme d'État prive la communauté internationale d'un leader attaché à la cause de la paix mondiale. Les circonstances de sa mort révèlent l'intolérance et la persistance de tendances qui s'opposent à l'instauration d'une société fondée sur des idéaux de solidarité et de compréhension. Le crime a choqué le monde entier, car Itzhak Rabin incarnait le désir d'un rapprochement et d'une réconciliation aux fins de trouver des solutions novatrices et définitives aux problèmes du Moyen-Orient.

Par conséquent, l'indignation et la peine que cause la mort du Premier Ministre Rabin mobilisent la volonté politique du monde en faveur de la transformation qu'il sut amorcer afin de favoriser l'instauration d'une paix durable dans la région et dans le monde en général.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes expriment leurs condoléances à la famille d'Itzhak Rabin ainsi qu'au Gouvernement et au peuple israéliens et à leur Mission permanente auprès de l'ONU. Plaise à Dieu que cet illustre homme d'État repose en paix et que sa mémoire soit une source d'inspiration pour les leaders politiques dans leur

recherche d'une meilleure compréhension entre les êtres humains!

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Norvège, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ont été profondément touchés et attristés en apprenant que le Premier Ministre d'Israël, Itzhak Rabin, avait été assassiné.

Nous condamnons tous cet acte violent et méprisable. Israël et le monde entier ont perdu un grand homme d'État et un leader visionnaire. Le Premier Ministre Rabin sut faire preuve d'un grand courage et d'une grande détermination personnels dans sa recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il fut un grand architecte du processus de paix, qu'il louait et encourageait une fois encore quelques minutes avant d'être tué.

Nous nous rappelons tous que voilà un an seulement, le Premier Ministre Itzhak Rabin recevait le prix Nobel de la paix pour s'être inlassablement efforcé avec un courage considérable de promouvoir le processus de paix. Le Prix lui fut décerné pour l'espoir qu'il a suscité parmi tous les peuples qui contribuent, ouvertement ou discrètement, à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient.

Et maintenant, le jour même de l'enterrement du Premier Ministre Rabin, nous ressentons tous la nécessité de continuer d'avancer vers la paix. Tel est son legs, et telle est notre responsabilité.

En ce jour, nos pensées s'adressent à son épouse, Leah, à sa famille, au peuple d'Israël, et à tous ceux qui ont eu foi en les talents de pacificateur d'Itzhak Rabin, et nous leur exprimons nos condoléances.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, pays hôte.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) : Une profonde tristesse envahit notre âme, une tristesse si forte qu'elle réprime le moindre sourire, une tristesse qui nous force à la réflexion face à un monde troublé où nous vivons et mourons.

La nouvelle tragique de l'assassinat du Premier Ministre d'Israël, Itzhak Rabin, a profondément choqué et attristé mon pays.

Comme l'a dit samedi le Secrétaire d'État Christopher :

«L'histoire gardera de M. Rabin le souvenir de l'une des figures marquantes de ce siècle. Il a consacré sa vie à Israël, à sa sécurité et à la cause de la paix. Héroïque dans la guerre et au service de son pays, il a poursuivi la paix avec le même courage et la même détermination.»

Aujourd'hui, nos pensées vont vers le peuple d'Israël et vers Mme Rabin et sa famille en ces moments particulièrement difficiles.

Combien de fois nous sommes-nous rassemblés dans cette salle pour pleurer ceux qui sont tombés au service de la paix dans le monde? Nous nous souvenons de notre Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, il y a des décennies, et des nombreux soldats qui ont sacrifié leur vie dans les diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans chacun de nos pays, petits et grands, les inscriptions rendant hommage aux soldats tombés au service de la paix s'allongent de plus en plus chaque année.

Le monde a perdu un dirigeant et un homme d'État, et il est tout à fait indiqué que dans cette assemblée qui se dévoue à la cause de la paix, nous pleurons la perte d'un homme de paix. Israël a perdu l'un de ses meilleurs fils. Les États-Unis ont perdu un véritable ami. Mais, mes chers amis, si l'histoire nous a appris quelque chose, c'est qu'elle affirme que de ces événements tragiques naît une détermination nouvelle pour prendre en charge notre propre destinée et aller de l'avant vers la réalisation des objectifs de la paix que le Premier Ministre Rabin et ses partenaires pour la paix ont tracés pour eux et pour nous.

Nous n'aurons pas peur. Nous ne succomberons pas aux regrets. Nous nous engagerons à travailler avec plus de détermination et de dévouement pour la paix au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. Avec cet engagement, nous rendons hommage au Premier Ministre Rabin et à sa vision pour la paix, nous rappelant les paroles des Béatitudes :

«Bienheureux les pacifiques; parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.» (*La Bible, saint Matthieu V:10*)

M. Peleg (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Mon pays appréciera beaucoup les mots chaleureux et les expressions de respect, de sympathie et de soutien qui ont été formulés ce matin au sujet du Premier Ministre Rabin et de son engagement pour la paix, par vous, Monsieur le Président, et par les représentants des groupes géographiques et du pays hôte.

La journée du 4 novembre 1995 restera à jamais dans la mémoire d'Israël, de ses voisins et de la communauté internationale. Ce jour-là, la balle d'un assassin tuait le Premier Ministre d'Israël, M. Itzhak Rabin.

La balle n'était pas destinée à l'homme lui-même. Elle était une tentative d'arrêter la marche courageuse vers la paix pour tous les peuples du Moyen-Orient. Lors de son dernier discours au rassemblement de la paix à Tel-Aviv, Itzhak Rabin lui-même déclarait :

«J'ai été un militaire durant 27 ans. J'ai combattu tant qu'il n'y avait pas de chance pour la paix. Je pense qu'il y a aujourd'hui une chance pour la paix.»

Le Gouvernement d'Israël s'engage pleinement à poursuivre ses efforts en vue d'aboutir à une paix globale et durable avec tous ses voisins. Nous avons l'obligation — nous au Moyen-Orient ainsi que la communauté internationale — de faire en sorte que la vision du Premier Ministre Rabin ne soit pas perdue. Une balle d'assassin n'arrêtera pas nos efforts pour réaliser ce que le Premier Ministre Rabin a essayé d'accomplir de façon si audacieuse.

Dans son discours à l'Assemblée générale le 24 octobre 1995, le Premier Ministre Rabin disait :

«La route est encore longue. Pourtant, nous sommes déterminés à avancer jusqu'à ce que nous ramenions la paix dans la région. Pour nos enfants et les enfants de nos enfants et pour tous les peuples de la région. Telle est notre mission. Nous nous en acquitterons.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 39e séance, p. 28*)

Faisons en sorte que ces paroles nous inspirent dans notre chemin vers la paix.

Point 40 de l'ordre du jour

Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution (A/50/L.15)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, M. Bart Conner, délégué aux sports, pour présenter le projet de résolution A/50/L.15.

M. Conner (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je m'appelle Bart Conner. J'ai fait partie de trois équipes olympiques américaines et gagné deux médailles d'or en gymnastique lors des Jeux olympiques d'été de 1984 à Los Angeles.

J'ai le grand honneur de représenter mon pays pour l'examen du point 40 de l'ordre du jour, «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.»

Au nom des 103 coauteurs énumérés dans le projet de résolution «L'idéal olympique» dont nous sommes saisis, la délégation des États-Unis s'honore de noter la présence de nombreux Ministres de la jeunesse et des sports, du Président du Comité international olympique, Juan Antonio Samaranch, de grandes figures du mouvement olympique, de distingués collègues d'États Membres et d'autres personnalités. Nous leur sommes reconnaissants de leur participation aux travaux d'aujourd'hui.

Comme tous les athlètes le savent, les records sont destinés à être dépassés. Le nombre de coauteurs de ce projet pourrait bien dépasser celui de la résolution de l'an passé qui fut la deuxième ayant obtenu le plus important parrainage dans l'histoire de l'Assemblée générale, à savoir 141 noms. Si 159 États Membres coparrainent le projet, la cinquantième session constituera un record, caractéristique olympique de premier ordre.

Il importe de signaler que les 21 pays suivants se sont portés coauteurs du projet depuis qu'il a été imprimé : Angola, Bangladesh, Brésil, Brunéi Darussalam, Chine, Costa Rica, France, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Maurice, Mozambique, Pays-Bas, Pérou, République de Corée,

Fédération de Russie, Afrique du Sud, Suède, Togo et Émirats arabes unis.

En raison des nombreuses crises qui réclament l'attention des Nations Unies, pourquoi tant de délégations montrent-elles tant d'intérêt pour cette question symbolique du sport? La réponse est claire : le sport est une puissante force de motivation et d'unité à travers le monde. C'est une force qui va bien au-delà de la simple obtention de résultats. Il nous inspire dans nos efforts. Par le sport, nous notons — dans la motivation individuelle, le sacrifice pour l'équipe, l'attente anxieuse puis la performance — un dévouement à une cause, à un objectif, à un idéal, à la poursuite de la perfection en tant que fin en soi, et non pas simplement pour la récompense.

Les États Membres comprennent cette force unificatrice du sport — la volonté de poursuivre avec ténacité un objectif commun — et c'est sur elle qu'ils comptent dans les nombreuses activités qu'ils mènent pour édifier un monde pacifique et meilleur.

Dans l'esprit de l'éthique olympique et du fair-play, le fait que la discrimination — raciale, religieuse, politique ou autres — n'existe pas est une démonstration éclatante d'un monde uni.

Qu'est-ce que l'idéal olympique? Pris dans sa forme ancienne, c'est l'enrichissement de l'esprit, de la conscience morale et du corps; c'est l'équilibre des valeurs, des forces et des facultés. Il offre la capacité d'assimiler les civilisations voisines et est un facteur décisif de progrès dans chacune d'elles.

Dans l'époque moderne, au cours des 101 dernières années, le garant et le promoteur de l'idéal olympique a été le Comité international olympique. Il sert la cause de la paix en contribuant au développement du sport et de la culture, dont les festivals mondiaux que sont les Olympiades constituent l'apogée. Ses cinq anneaux entrelacés, symbole international le plus universellement reconnu, représentent l'union des cinq continents et la rencontre des athlètes de toutes les nations.

Selon les termes mêmes du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali :

«L'idéal olympique est un hymne à la tolérance et à la compréhension entre les êtres et la culture. Il invite à la compétition, mais à la compétition dans le respect d'autrui. À sa manière, l'olympisme est une école de démocratie.»

Quant à la question de savoir pourquoi ce débat symbolique suscite un si vif intérêt pour le Secrétaire général :

«... il existe un lien naturel entre l'éthique des Jeux olympiques et les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.»

Dans cet esprit, le projet de résolution suggère que le Comité international olympique et le système des Nations Unies collaborent davantage à des programmes éducatifs communs de prévention, tels les programmes antidopage, la prévention de l'abus des drogues, la protection de l'environnement et de l'accroissement de la participation des femmes au mouvement sportif sous tous ses aspects. Le projet suggère que les ministères de la jeunesse et des sports envisagent de participer à cette coopération.

Quel plaisir d'être ici, aujourd'hui, et de voir de si nombreux amis du mouvement olympique, des êtres qui sont allés au-delà de leurs succès sportifs pour se mettre au service des objectifs de l'idéal olympique, des êtres qui ont tiré un enseignement de leur expérience sportive et qui l'appliquent pour faire du monde un lieu pacifique et meilleur.

Ils conviendraient certainement avec moi qu'il est possible, dans ce monde, d'acquérir grâce à la chance richesse et célébrité, mais que pour devenir un athlète de haut niveau, qu'il s'agisse d'un record mondial ou du dépassement de soi-même, la chance ne suffit pas. Se surpasser et se connaître sont des éléments précieux qui justifient l'effort. La poursuite d'un objectif en y mettant le meilleur de soi-même est ce qui unit les athlètes, et c'est peut-être encore plus vrai pour ceux qui sont moralement ou mentalement handicapés — tous ceux que nous célébrons pour ce qu'ils peuvent faire et que nous ne jugerons pas pour ce qu'ils ne peuvent pas faire.

J'ai pu constater par moi-même combien le sport forge l'unité. Mais je comprends également qu'il serait simpliste et naïf de penser que pratiquer le sport revient à oeuvrer pour la paix. Comme je l'apprends de mes amis ici, aujourd'hui, le sport et la diplomatie cherchent à renforcer l'amitié entre les peuples, et le fair-play consiste à associer les joueurs aux différents intérêts et possibilités et non à se livrer à une simple démonstration de pouvoir. Qu'il s'agisse d'un jeune garçon de 9 ans, de Norman, Oklahoma, ou d'une jeune fille de 15 ans, vivant à l'autre bout du monde, chaque jeune apprend grâce au sport qu'il peut partager, selon son niveau, le même terrain de jeu.

Mais soyons plus clairs. Quels sont les avantages réels du sport? Les gens qui pratiquent le sport améliorent la société et s'améliorent eux-mêmes. Il est prouvé que les gens qui pratiquent le sport sont plus enclins à faire partie d'une équipe que de s'associer à un gang; ils sont plus enclins à rester à l'école; ils sont plus enclins à choisir des modes de vie sains exempts de drogues et d'autres dangers; ils sont plus enclins à suivre un enseignement supérieur. Ces chiffres sont évidents et impressionnants. Le sport peut nous aider à réaliser des objectifs de développement centrés sur l'être humain et à atteindre les objectifs proposés par les récentes conférences mondiales des Nations Unies.

Ces faits et ces chiffres ont également incité le Comité international olympique à étendre ses activités humanitaires à la jeunesse défavorisée de par le monde. Ses actions en vue d'un monde meilleur et plus pacifique se constatent au quotidien : dans les camps de réfugiés, le stress est combattu par l'organisation de tournois de basket-ball; des installations sportives détruites par la guerre sont reconstruites; et des centres d'entraînement enseignent les règles du jeu et le fair-play. Comme chacun peut le voir, la flamme olympique est une bien petite chose, et pourtant elle brille de tous ses feux et sa chaleur est communicative.

L'Année internationale du sport et de l'idéal olympique (1994), proclamée à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, invitait le Comité international olympique à soutenir les initiatives de paix entreprises par les Nations Unies et d'autres organisations politiques régionales.

La Trêve olympique — que la Grèce a été la première, au IXe siècle avant J.-C., à respecter, appelait à la cessation de toutes les hostilités pendant la durée des jeux de l'antiquité. Dans l'époque moderne, sa pratique n'a pris effet que récemment, à la suite des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de l'Assemblée générale. Les États Membres sont convenus avec le Président Samaranch que

«La Trêve olympique doit servir à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la recherche de solutions durables afin que la paix puisse régner dans le monde et que cessent les souffrances.»

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui réaffirme la Trêve olympique et prévoit sa prise en considération avant l'organisation des Jeux olympiques

d'été et d'hiver. Par conséquent, la délégation des États-Unis réaffirme, ici et maintenant, la nécessité de respecter la Trêve olympique au cours des Jeux de la XXVIe olympiade, les Jeux du centenaire.

Mon pays considère comme un honneur le fait d'avoir accueilli les Jeux olympiques à Saint Louis, à Los Angeles, à Lake Placid et à Squaw Valley. Et maintenant, les États-Unis attendent avec impatience d'accueillir le monde à Atlanta en 1996, les cérémonies d'ouverture n'étant plus qu'à 256 jours maintenant.

Nous invitons d'autres pays à se porter coauteur du projet de résolution A/50/L.15 intitulé «L'idéal olympique» actuellement à l'examen, dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer que la liste des orateurs désirant participer au débat sur cette question soit close aujourd'hui à 11 h 15.

Je n'entends pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leurs noms sur la liste aussitôt que possible.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Francesco Fulci, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je voudrais m'associer au Président et aux représentants de nos groupes géographiques pour dire le choc et la profonde tristesse éprouvés par mon pays, l'Italie, à l'annonce de la tragique nouvelle de l'assassinat du Premier Ministre d'Israël, S. E. Itzhak Rabin, et pour renouveler les condoléances sincères et profondes du Gouvernement et du peuple italiens au Gouvernement et au peuple d'Israël. Itzhak Rabin est devenu un martyr de la paix, car son décès tragique est une perte à la fois pour Israël et pour tous ceux qui sont véritablement épris de paix dans le monde.

Nous espérons sincèrement que la marche courageuse vers la paix au Moyen-Orient ne sera pas interrompue par la balle d'un assassin.

Les XXVI^e Jeux olympiques marqueront le centenaire du renouveau de l'idéal olympique. Ils offriront une occasion symbolique de faire une pause et de réfléchir au rôle du sport dans le monde d'aujourd'hui. L'ONU doit reconnaître la continuité et la pertinence croissante des activités sportives dans nos sociétés. Le sport est un tel phénomène mondial qu'il peut certainement contribuer largement à l'édification d'un monde pacifique et meilleur. Lors de sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a examiné ce point pour la première fois et a commémoré le centenaire de la fondation du Comité international olympique (CIO) en proclamant 1994 Année internationale du sport et de l'idéal olympique. À cette occasion, l'Assemblée générale, en réponse à l'appel du Comité international olympique, a demandé instamment aux États Membres d'observer la Trêve olympique du septième jour avant l'ouverture des Jeux olympiques au septième jour après leur clôture. Cela a été fait pour la première fois à l'occasion des Jeux olympiques de Lillehammer, en Norvège, du 12 au 27 février 1994.

Le projet de résolution de cette année demande à nouveau aux États Membres de respecter la Trêve olympique pendant les prochains Jeux d'Atlanta. Étant donné l'évolution positive enregistrée récemment dans le cadre des efforts visant à trouver un règlement politique dans l'ex-Yougoslavie, cet appel est particulièrement pertinent. En Afrique, du Libéria à l'Angola, les perspectives d'une paix durable ont été ranimées. Que la flamme olympique apporte l'espoir également à des pays tels que la Somalie, où les ténèbres de la haine et de la violence prévalent encore!

L'Italie a toujours été un supporter ardent et convaincu des Jeux olympiques et du Comité international olympique. Notre Secrétaire d'État au bureau du Premier Ministre responsable des sports en Italie, l'Honorable Lamberto Cardi, avait l'intention de participer à cette réunion pour souligner davantage l'attachement de l'Italie à l'idéal et aux activités olympiques. Malheureusement, des difficultés de dernière minute l'ont empêché d'être présent. Il m'a donc prié d'exprimer l'appui de l'Italie au Comité, et en particulier à son Président, le marquis de Samaranch, appui que je suis heureux de manifester également en me portant également coauteur du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, comme cela a déjà été annoncé par le représentant des États-Unis.

Le Comité international olympique a forgé de nombreux accords de coopération avec un certain nombre

d'organes, organisations, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. À cet égard, qu'il me soit permis de rappeler la relation très étroite qui existe entre le Comité et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) établi grâce à un accord de coopération signé en février dernier. Cela montre concrètement à quel point le CIO et le PNUCID sont décidés à élargir les programmes de prévention de la toxicomanie, y compris les services sportifs à l'intention des communautés défavorisées et des jeunes qui sont menacés. En tant que premier pas de cette coopération, une conférence internationale patronnée par les deux organisations s'est tenue au début de l'année à Rome, et au cours de celle-ci des athlètes de renommée internationale ont été invités à faire campagne contre l'abus de drogue. La conférence a fourni une occasion de faire le point des connaissances et de l'expérience acquises s'agissant de la pratique des sports en tant que moyen de réduire la demande illicite de drogue. Ce n'est là qu'un exemple. Les sports et l'idéal olympique peuvent contribuer à l'édification d'un monde pacifique et meilleur de plusieurs façons. Avoir un style de vie sain, où une grande place est faite aux activités sportives, revêt une importance fondamentale dans le développement du potentiel physique, intellectuel et émotionnel des jeunes afin d'en faire des adultes responsables et qui se sentent à l'aise dans la société.

Qu'il me soit permis de terminer en exprimant l'espoir que la célébration de l'idéal olympique aujourd'hui à l'Assemblée générale ne restera pas un événement isolé. Espérons qu'il marquera plutôt une participation plus active de l'ONU dans ce domaine, un domaine si proche du cœur des hommes et de leur esprit.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edgar Camacho Omiste, Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Camacho Omiste (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis de transmettre au Président de l'Assemblée le message d'amitié du Secrétaire national à la jeunesse et aux sports de mon pays et le salut affectueux de la jeunesse bolivienne. Je salue également les Ministres de la jeunesse et des sports présents à cette session de l'Assemblée générale ainsi que le Président du Comité international olympique.

L'édification d'un monde meilleur et pacifique grâce au sport et à l'idéal olympique est un noble objectif que la Bolivie est heureuse de partager, car cet idéal reflète la conviction internationale que le sport est un moyen privi-

légé d'encourager le rapprochement et l'unité entre les peuples, au-delà de toute différence d'ordre politique, religieux, ethnique, culturel ou sur le plan des conditions de vie des nations.

Nous faisons partie d'une même espèce d'êtres humains rationnels et, en tant que tels, nous avons les mêmes droits, la même dignité et la même valeur, quels que soient le lieu de résidence, la langue, le type de travail ou le niveau économique qui sont les nôtres.

Pour parvenir à l'épanouissement physique et spirituel, les êtres humains ont besoin également de récréation, de loisirs et de diversion grâce aux jeux, aux compétitions et aux différentes expressions artistiques et sportives. Le sport valorise l'environnement et sa préservation adéquate; il encourage l'entente et le respect de la diversité des peuples, des cultures, des pays d'origine et des caractéristiques nationales de chacun. Là où les êtres humains peuvent vivre, les activités artistiques et sportives sont florissantes.

À notre époque, il est inacceptable de pratiquer la ségrégation ou la discrimination à l'encontre des êtres humains en fonction de la couleur de leur peau, du lieu où ils vivent ou de l'altitude au-dessus du niveau de la mer où leurs activités se déroulent. Le sport doit servir à réaliser l'unité des peuples et à promouvoir la paix, l'égalité entre les nations et le développement harmonieux de l'humanité.

Le rôle que l'on attribue au sport dans la promotion de la paix est l'un des héritages les plus précieux de la Grèce antique. En effet, il n'existe pas d'autre activité humaine qui possède la même force morale et qui soit susceptible de mieux favoriser la santé universelle. Le sport transmet des idéaux élevés, la joie de vivre et le souhait de s'exprimer librement; il encourage un sentiment de saine concurrence, améliore la santé et constitue un facteur d'éducation morale et sociale, contribuant ainsi à l'édification d'un monde où règne la paix.

Le sport doit être une activité principale de la jeunesse et doit être pratiqué à différents âges, y compris par ceux qui souffrent de handicaps physiques. À une époque marquée par la violence, la haine et les drogues, le sport représente un signe d'espoir et de solidarité. La Bolivie est très heureuse de se porter coauteur du projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale au cours de cette séance plénière et demande à l'Assemblée de l'adopter.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Vilnis Baltins, Président du Comité olympique Letton.

M. Baltins (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, à la veille du centenaire des Jeux olympiques ranimés en Grèce, alors que le Comité international olympique entre dans sa 101e année et que l'Organisation des Nations Unies fête son cinquantième anniversaire, la Lettonie prend la parole pour la première fois de notre histoire à propos de «l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique».

L'admission de la Lettonie à l'Organisation des Nations Unies en septembre 1991 a été suivie par la décision du Comité international olympique de renouveler notre participation au Mouvement olympique international. Nous sommes honorés de faire partie de la famille des nations et de la famille olympique.

La Lettonie a été incluse dans la catégorie des pays que l'on qualifie communément de nouveaux et de petits. Or notre État n'est pas nouveau. Il a plus précisément été rétabli. La voie vers l'indépendance a commencé pour nous par une révolution non violente au cours de laquelle le monde a vu se manifester une solidarité sans précédent des coeurs et des esprits après 50 ans d'occupation illégale. Au cours de ces 50 ans, la Lettonie a compté 18 champions olympiques et a reçu 66 médailles olympiques. Le monde n'a pas connu ces champions en tant que représentants de la Lettonie mais plutôt en tant que membres de l'équipe soviétique. La recherche de notre identité et de notre autodétermination par le sport a été un élément important dans le développement de notre confiance en notre nation et dans les efforts déployés par notre pays pour rétablir son indépendance.

L'amertume de ne pas avoir été dûment reconnus lors des derniers Jeux olympiques persiste encore aujourd'hui. Je parle en me fondant sur ma propre expérience, ayant été membre de l'équipe nationale soviétique pendant huit ans. Mais notre expérience — qu'il s'agisse de vivre sous un régime totalitaire, tout en rêvant de liberté et d'indépendance, ou de créer un nouveau sentiment de conscience publique dans un État libre — nous permet de témoigner de l'importance du sport et du Mouvement olympique en tant que partie intégrante de la vie d'une nation.

La Lettonie exprime sa gratitude à ceux qui ont jeté les bases du Mouvement olympique moderne. Les idéaux que le Mouvement a établis pour les sports, ainsi que le cadre organisationnel qui a permis au Mouvement de conserver son indépendance et sa popularité, sont dignes d'être notés. Nous pouvons remercier de leur sagesse les dirigeants du Comité international olympique qui ont hissé le Mouvement à un niveau tel qu'il a retenu l'attention de l'Organisation

des Nations Unies. Néanmoins, nous ne devons pas oublier l'objectif du Baron Pierre de Coubertin, à savoir que le Comité international olympique garde vivant l'esprit du sport amateur et exclut les influences extérieures qui pourraient saper l'esprit des Jeux.

Au cours des 50 dernières années, le Comité international olympique a appuyé les athlètes lettons en tant que membres de la famille olympique mondiale malgré l'assujettissement de différentes institutions sportives à des fins politiques et les boycottages des Jeux olympiques motivés par la politique. Pour la Lettonie, le sport est devenu un moyen international de communication et de développement harmonieux.

Le sport est l'une des raisons importantes pour lesquelles les peuples d'Europe de l'Est, y compris la Lettonie, ont pu commencer une vie nouvelle et pacifique. Pour les petits pays, le sport international fournit un espace où l'identité propre et la vitalité d'un pays peuvent être appréciées par les autres et où peut ainsi renaître la confiance en l'avenir. Nous savons qu'il y a davantage de petits pays que de grands pays, et peut-être, grâce aux idéaux des sports, sera-t-il possible de voir les différences entre grands et petits pays devenir insignifiantes. Un pays sera aussi grand que sa volonté de l'être.

Le sport est une jauge de la démocratie dans la société, notamment en période de transition. Dans le sport, tout est ouvert et tout est visible. C'est un miroir dans lequel se reflète la société. Toute discrimination, qu'elle soit d'origine nationale ou raciale, est immédiatement visible. La Lettonie a appris le langage international des sports, le langage du «fair-play», et nous nous sentons véritablement membres de la famille sportive mondiale respectant l'idéal olympique.

En raison de la situation économique difficile dans laquelle nous nous trouvons actuellement, nous devons rechercher un équilibre entre les «sports d'élite» et le «sport pour tous». En cette période de transition, il est parfois possible de se laisser gagner par un sentiment d'inertie, mais nous retrouvons notre vigueur grâce à la Charte olympique. La Charte olympique, bible du Mouvement olympique, n'a été disponible en Lettonie qu'après le rétablissement de notre indépendance et l'instauration de la démocratie.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir, en cette heure sombre où un soldat de la paix a été assassiné, que nous parviendrons à une situation dans le monde où le sport, en tant que force de paix, facilitera la solution des problèmes mondiaux.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France, M. Guy Drut, Ministre de la jeunesse et des sports.

M. Drut (France) : Nous étions venus aujourd'hui devant cette assemblée célébrer la contribution que le sport et l'olympisme apportent aux idéaux de paix et de solidarité des Nations Unies. La tragique disparition, au soir du 4 novembre, du Premier Ministre d'Israël, M. Itzhak Rabin, artisan majeur de la paix au Proche-Orient, jette une ombre de tristesse sur cette journée d'espoir et de fraternité. Face à ce crime, face à l'injustice, notre premier devoir est de nous incliner devant la mémoire de Itzhak Rabin, et de nous associer au deuil de la famille, du Gouvernement et du peuple d'Israël.

C'est bien sûr le Ministre mais aussi le champion olympique qui est très honoré de pouvoir aujourd'hui prendre la parole à cette tribune afin de participer à la célébration de l'idéal olympique. En effet, la France, patrie de Pierre de Coubertin, est plus que jamais attachée à la promotion et à la défense des valeurs olympiques héritées de la Grèce antique. Ayant eu l'honneur d'accueillir en 1994 à Paris le Congrès du Comité international olympique (CIO), 100 ans après l'annonce de la renaissance des Jeux modernes, mon pays a tiré le plus grand profit des excellents travaux effectués à cette occasion. Aussi souhaiterais-je vous livrer quelques brèves réflexions sur la promotion et la préservation de ces valeurs olympiques.

Tout d'abord, la France se félicite vivement de la place toujours plus importante que le sport et l'olympisme acquièrent aux Nations Unies. Ma présence aujourd'hui confirme le caractère prioritaire que nous accordons à un idéal dont l'un des principes fondamentaux est

«de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue d'envisager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.»

Le Gouvernement français adhère totalement à ce principe, qu'il applique dans sa propre politique sportive, et je voudrais remercier personnellement le Président du Comité international olympique, M. Juan Antonio Samaranch, pour les efforts inlassables qu'il déploie depuis plus de 15 ans afin que l'idéal olympique ait la place qui lui revient dans les relations internationales.

Le sport est aujourd'hui un élément fondamental de la vie de nos sociétés, et, à cet égard, les gouvernements ne peuvent et ne doivent s'en désintéresser. En France, notre

organisation est cinquantenaire, à la suite d'une ordonnance du Gouvernement du général de Gaulle, en 1945, et, depuis lors, notamment grâce à la création d'un Ministère de la jeunesse et des sports, nous n'avons cessé, en collaboration étroite avec le mouvement sportif, de développer une politique visant à tirer le meilleur parti de toutes les vertus du sport. Celui-ci est partie intégrante de l'éducation des citoyens, école tout d'abord de la démocratie, car, comme le notait Coubertin, «s'y coudoient l'entraide et la concurrence, ces deux piliers essentiels des sociétés démocratiques, sans l'appui desquels elles risquent de s'écrouler dans la faiblesse».

Le sport est aussi école de tolérance et d'intégration sociale, tout particulièrement pour les jeunes. Je voudrais, sur ce point de l'intégration, souligner les préoccupations relatives à la place des femmes dans l'ensemble des politiques sportives. La France soutient l'activité que le CIO a déployée en la matière tant lors de la réunion récente de Beijing, où un paragraphe entier du Programme d'action évoque l'égalité entre les sexes dans le sport, que lors de la réunion du Comité exécutif du 26 septembre 1995 où des objectifs précis ont été fixés à ce sujet pour 2000 et 2005. Au plan national, nous avons inclus de telles exigences dans les statuts types des fédérations sportives.

Le sport est en outre essentiel pour la santé ou la lutte contre certains fléaux, tels que la drogue. Il peut être enfin, comme l'indiquait Jacques Chirac, alors Maire de Paris, au début du dernier Congrès du CIO, «au service de grandes causes de notre temps comme la défense de l'environnement». Il n'est donc pas étonnant que les thèmes majeurs de la politique des États promus par le sport soient également ceux qui illustrent le renforcement récent de la coopération entre le Comité international olympique et les Nations Unies. La France elle aussi y est favorable.

Mon pays est également très soucieux de la préservation de ces valeurs auxquelles nous sommes tous très attachés. Je prendrai trois exemples de ces déviances qui menacent l'idéal olympique :

Tout d'abord la violence et le non-respect de l'esprit sportif qui sont autant d'atteintes à l'esprit de tolérance alors que cette valeur est célébrée en 1995 par les Nations Unies. La France, à travers une nouvelle législation nationale et en étroite coopération avec ses partenaires du Conseil de l'Europe, avec lesquels elle a signé une convention en 1985, met tout en oeuvre pour lutter contre ce fléau, mais surtout pour l'éradiquer à la base grâce à des campagnes très actives d'éducation des sportifs et des publics. La prochaine Coupe du Monde de football dans

notre pays en 1998 constituera à cet égard une occasion privilégiée d'exalter l'esprit sportif et nous soutiendrons, bien entendu, toutes les initiatives prises au plan international en la matière.

La lutte contre le dopage, ensuite, pour laquelle existe en France une législation nationale appropriée et particulièrement contraignante. En étroite liaison avec le mouvement sportif national ainsi qu'avec le CIO, nous intensifions la coopération au sein du Conseil de l'Europe, mais également avec certains États particulièrement motivés. Ainsi, la France est entrée cette année dans le groupe du «memorandum of understanding», qui regroupe cinq autres pays — l'Australie, le Canada, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni — et dont le but essentiel est d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de la lutte antidopage grâce à différentes actions prioritaires ciblées : harmonisation et standardisation des procédures de contrôle, tests inopinés réciproques sur les sportifs des pays membres, mise en place de protocoles de recherche internationaux afin de parvenir dans les meilleurs délais à la détection des prises de substances dopantes majeures indétectables à ce jour, comme par exemple certaines hormones.

J'insiste sur la nécessité de l'implication des États dans ces matières qui relèvent — en parfaite intelligence avec le mouvement sportif — de leur compétence. Comment vous cacher en effet notre préoccupation devant l'apparente passivité de certains grands pays où, si j'en crois des observateurs avertis, les comités olympiques nationaux rencontreraient de sérieuses résistances à leur politique de lutte contre le dopage? Cette question mérite d'être posée clairement et avec gravité. La France souhaite que, s'inspirant de l'exemple de la convention signée dans le cadre du Conseil de l'Europe, les autres États Membres de l'ONU renforcent leur coopération mutuelle dans la lutte contre le dopage en collaboration avec les organisations compétentes des Nations Unies. Une telle démarche — démarche volontariste de nos États — menée en étroite partenariat avec le mouvement olympique, affirmerait notre désir commun de résoudre le très difficile problème du dopage, donc de la drogue.

Enfin, depuis de nombreuses années, la France a posé en de multiples enceintes la délicate question des relations du monde du sport avec l'argent et tenté de préciser sur ce sujet le rôle des États, mais aussi du mouvement sportif, auquel elle accorde, bien entendu, une délégation de service public. Cette dernière justifie le strict respect d'un certain nombre de règles d'éthique.

Le système français, je l'ai dit, a 50 ans d'âge, et il est fondé sur le principe de l'unité. Cette unité permet la cohérence d'une politique qui n'ignore pas la dimension financière du sport contemporain mais vise à en corriger les excès et les déviations.

Nous sommes également attachés à l'universalité de l'olympisme afin que la course vers un certain gigantisme n'en écarte pas les pays les moins développés. Aussi nous félicitons-nous de la politique de «solidarité olympique» menée par le CIO et développons-nous au plan national une stratégie de coopération tant bilatérale que multilatérale, à travers la Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant en commun l'usage du français, dont 43 pays francophones, essentiellement du Sud, sont aujourd'hui les membres. À nos yeux, le sport doit véritablement devenir un élément de l'aide au développement. Nous nous y employons en intégrant pleinement, avec le concours de notre diplomatie, la dimension sportive dans les relations extérieures.

Pour conclure, je voudrais souligner à quel point les objectifs du sport et de la diplomatie sont communs. L'un comme l'autre ont pour but de renforcer l'amitié entre les peuples et de favoriser le dialogue. La France ne peut que se réjouir de voir les Jeux olympiques redevenus réellement universels.

À condition d'être pleinement conscients de toutes les dérives — hélas, trop fréquentes dans le passé —, nous croyons aux apports mutuels de la politique et du sport.

Le Comité international olympique en a été l'aiguillon à travers son action avec les Nations Unies en faveur du respect de la Trêve olympique à l'occasion des Jeux d'hiver en 1994. Impliquée au premier chef dans le rétablissement de la paix en Bosnie, la France a salué l'initiative du Président Samaranch de se rendre alors à Sarajevo où s'étaient tenus les mêmes jeux, 10 ans auparavant, et mon pays a contribué avec fierté au succès de cette mission.

Nous sommes favorables à ce que, à l'occasion des Jeux du centenaire, l'été prochain à Atlanta, la Trêve olympique soit de nouveau respectée. Cet idéal de paix a été perçu par l'un de nos écrivains, pourtant les plus pessimistes, Henry de Montherlant, qui, dans le «Troisième olympique», évoquait la cérémonie inaugurale des Jeux de Paris en 1924 :

«Tous les drapeaux se soulevant mêlèrent leurs plis, se recouvrirent les uns, les autres, avec le mouvement d'une grande caresse. Je l'avoue, j'ai eu un frisson.

Était-il donc si impossible de se supporter d'être à être? N'y aurait-il pas, en fin de compte, une promesse faite aux hommes?»

Optimiste par nature, je ne me pose pas cette question. Il me paraît tout à fait souhaitable que, tous les deux ans avant la célébration des Jeux olympiques, nous puissions, pendant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, examiner les problèmes qui nous rassemblent aujourd'hui. L'olympisme, torche rallumée par Pierre de Coubertin et dont la gloire ira en augmentant avec les années, saura, j'en suis convaincu, et avec l'Organisation des Nations Unies, exaucer et réussir la promesse de la paix.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Rafael Cortés Elvira, Secrétaire d'État aux sports.

M. Cortés Elvira (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Mes premiers mots sont pour exprimer la tristesse qu'éprouve le peuple espagnol depuis l'annonce de la disparition tragique du Premier Ministre Itzhak Rabin et présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple israéliens, ainsi qu'à la famille du défunt. Bien que sa présence physique ne soit plus parmi nous et que sa voix ne sera plus entendue dans cette salle, son héritage de paix demeure. Il nous revient à tous de faire en sorte que l'édifice de la paix qu'il a en grande partie contribué à édifier ne s'écroule pas.

Je voudrais commencer ma déclaration en remerciant l'Assemblée générale et, en particulier, le Secrétaire général de l'ONU, d'avoir inscrit à l'ordre du jour du cinquantième anniversaire de l'Organisation la question intitulée «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique». Un certain nombre de raisons justifient notre gratitude :

Premièrement, l'une des plus importantes organisations ayant reconnu les valeurs du sport, elle a ainsi ouvert la politique internationale à l'une de ses contributions fondamentales : le rapprochement entre les peuples et les cultures.

Deuxièmement, elle a fourni un magnifique point de rencontre aux responsables sportifs du monde entier, leur permettant ainsi d'harmoniser leurs idées et d'échanger leurs opinions dans la quête de leurs objectifs communs.

Troisièmement, elle a permis que le sport rende, dans cette instance de paix et de concorde où les chemins du

dialogue et des accords doivent toujours rester ouverts, un magnifique service aux relations internationales en atténuant l'intolérance, le radicalisme, la xénophobie, la violence, le racisme et la discrimination, qui sont les tares de notre société, lesquelles engendrent la marginalisation, la tyrannie et la guerre.

C'est un devoir pour nous tous de promouvoir et de soutenir toutes les activités qui favorisent la paix et la concorde, et d'utiliser le sport autant que possible pour améliorer la convivialité mondiale à travers le rapprochement entre les peuples, démarche qui incombe aux pouvoirs publics ainsi qu'aux organisations internationales qui travaillent en faveur du sport.

Les résolutions 48/11 et 49/29 de l'Assemblée générale sont une preuve solide de la responsabilité partagée qui incombe aux États et au Comité international olympique pour établir au niveau international le lien entre la politique en général et la politique sportive.

Le sport moderne a conquis le monde : voilà le plus important phénomène social de masse de la fin du XXe siècle, source de relations sociales qui transcendent les groupes nationaux. Le sport est un instrument de rapprochement entre les nations qui nous permet de redécouvrir la joie, la compréhension, la communication et l'amitié, le tout allant droit au coeur du monde.

Dans cette noble mission, le Comité international olympique n'a pas hésité à déployer tous ses efforts pour atténuer les souffrances qui affligent tant de pays sur cette terre. Il est donc tout à fait juste et approprié que j'évoque quelques-unes des mesures prises par le Comité international olympique dans cette direction.

Le Comité a calmé la fièvre politique qui, jusqu'à récemment, affectait l'idéal olympique, démarche largement illustrée par le fait que 169 pays ont participé aux XXVe Jeux olympiques, organisés par mon pays à Barcelone, et par le nombre croissant de pays qui prendront part aux prochains Jeux, à Atlanta.

Le Comité international olympique a apporté une remarquable contribution à la conquête du monde par le sport moderne, ce qui a permis de renforcer la cohésion internationale.

Si l'on veut que le sport soit pleinement en mesure d'assurer son rôle de promotion de la compréhension internationale, le principe du fair-play doit être respecté et, à cet égard, le Comité olympique international a été et

continue d'être un exemple à suivre autant qu'un bastion d'espérance.

Les Jeux olympiques, dont le centenaire approche, sont des moments importants dans la vie d'un nombre sans cesse croissant d'individus, ce qui nous permet de proposer de nouvelles idées concernant les problèmes internationaux, moment précurseur nécessaire à l'établissement de relations politiques authentiques.

Il convient également de signaler la coopération digne d'éloges du Comité international olympique avec divers organes des Nations Unies, qu'il s'agisse de programmes d'aide alimentaire pour les jeunes des pays frappés par la guerre ou de la reconstruction des installations sportives détruites en raison de conflits.

Nous ne pouvons pas oublier le travail accompli en 1994, centenaire de la fondation du Comité international olympique, pour promouvoir la compréhension internationale entre les jeunes du monde à travers le sport et la culture, ce qui a permis la réalisation de progrès sur la voie du développement harmonieux de l'humanité; nous ne pouvons oublier non plus les efforts déployés en vue de l'application de la résolution 48/11 de l'Assemblée générale, appelant à la Trêve olympique pour rallier les jeunes du monde à la cause de la paix.

Voilà quelques-unes des raisons qui justifient le rapprochement entre les gouvernements et les comités olympiques nationaux, ainsi qu'entre les Nations Unies et le Comité international olympique, l'objectif poursuivi étant la constitution de sociétés démocratiques composées de citoyens actifs dans la défense de relations humaines étroites et durables.

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale et un motif de satisfaction particulière de savoir qu'un Espagnol, M. Juan Antonio Samaranch, préside aux destinées du mouvement olympique et représente la véritable force motrice de la noble mission menée aujourd'hui par le Comité international olympique.

Je ne voudrais pas omettre dire que mon pays est particulièrement sensible à la souffrance et à la douleur de ceux dont la vie et les espérances ont été brisées par les bombes et l'intolérance.

Notre situation géographique privilégiée fait de notre pays un point de rencontre pour les personnes de toutes origines. Le mélange des cultures qui constitue notre histoire nous oblige à être généreux et sensibles à toutes

situations. C'est ainsi que nous participons à l'exécution des divers mandats des Nations Unies dans les zones de conflits armés ou de crises sociales, où nos hommes et nos femmes n'ont pas hésité à déployer leurs efforts généreux, y laissant parfois leur vie, au nom de la paix. Il est donc juste et approprié pour moi de rappeler leur souvenir dans cette instance.

L'Espagne, qui a l'honneur de présider l'Union européenne au cours de ce deuxième trimestre de 1995, n'a pas hésité à soutenir toutes les initiatives en faveur de la paix, et s'est donc porté coauteur du projet de résolution que l'Assemblée se prépare à adopter aujourd'hui.

Le Conseil ibéro-américain des sports, organe au sein duquel coopèrent tous les pays ibéro-américains, et les efforts qu'il déploie conjointement avec les comités olympiques de ces mêmes pays, est un bon exemple d'une responsabilité partagée entre les secteurs public et privé, et cette responsabilité partagée sera encore renforcée par le projet de résolution qui devrait, je l'espère et le souhaite, être adopté par consensus.

L'Espagne et son gouvernement ont parié sur le sport en tant qu'instrument d'entente entre les peuples, comme il ressort de leurs programmes de coopération avec de nombreux autres pays, et j'aimerais ici mentionner S. M. le Roi d'Espagne, Juan Carlos Ier, et sa famille en tant que personnalités qui ont donné une impulsion à cette politique en soutenant activement le sport, en reconnaissant les valeurs positives qu'il transmet, notamment aux jeunes. C'est pour cette raison que le pays que j'ai l'honneur de représenter considère qu'il est primordial pour les pays développés d'élaborer des programmes de collaboration en matière sportive destinés aux zones les plus défavorisées et qui porteront sur la construction d'installations sportives et la reconstruction de celles que des conflits armés auraient pu endommager; former du personnel technique pour que des programmes d'encouragement au sport, tout particulièrement parmi les jeunes, puissent être élaborés et appliqués; et encourager des campagnes destinées aux jeunes et aux adolescents, dont l'objectif sera de donner une impulsion à la pratique sportive et de prévenir les comportements violents ou délictueux.

C'est à nous d'étendre le plus possible la portée des effets bénéfiques du sport, en particulier aux régions les plus isolées, où sévissent violence et marginalisation. C'est une obligation que l'Espagne honorera, et dans laquelle le Comité olympique international a un rôle à jouer; c'est pour cette raison que sa voix doit se faire entendre dans cette instance où j'ai l'honneur de prendre la parole.

Le projet de résolution que nous allons adopter renforce la participation du Comité international olympique dans des activités à caractère humanitaire et contribuera ainsi à la création, grâce au sport et à l'idéal olympique, d'un monde meilleur où règnera la paix. La délégation espagnole s'est donc portée coauteur de ce projet de résolution en espérant qu'il sera adopté par consensus et en étant convaincue qu'il permettra d'avancer dans la construction d'un monde qui, inspiré par le sport, jouera et gagnera.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, S. E. M. Stefan Paszczyk, Ministre des sports et du tourisme.

M. Paszczyk (Pologne) (*interprétation de l'espagnol*) : Le sport est une lutte et une compétition. Dans le sport, les personnes et les pays s'affrontent, qui s'identifient à leurs représentants ou à leurs concurrents. Cependant, le monde serait beaucoup plus heureux si les luttes se limitaient aux terrains de jeux. L'objectif du sport est, toutefois, toujours le même : dépasser ses propres limites et ses propres faiblesses, et gagner contre le rival dans une lutte ouverte et une compétition conforme aux principes et aux normes d'un sport particulier. Le sport nous rapproche les uns des autres. C'est aussi une activité de masses, pas seulement au niveau national. Le Comité international olympique est une organisation où sont représentés presque tous les États, et la contribution qu'il apporte à l'élaboration de relations pacifiques et amicales dans le monde doit être soulignée dans cette instance.

Dans l'Antiquité, le temps des jeux était un temps de paix. Aujourd'hui, le sport est l'un des instruments les plus efficaces pour promouvoir la compréhension mutuelle et rapprocher les nations. À maintes occasions, il a ouvert la voie à l'amélioration des relations entre les États et les sociétés. En même temps, dans un monde de plus en plus uniforme, le sport permet de faire valoir les différences. Les sentiments de patriotisme et d'orgueil national s'expriment ainsi de manière positive. C'est un élément important de l'éducation des nouvelles générations. Il crée des possibilités pour la jeunesse — indépendamment de la race, de la croyance ou du pays d'origine — d'entrer en compétition pacifiquement, et d'apprendre à se connaître mutuellement ainsi qu'à se comprendre et à se respecter.

L'effet positif du sport sur les jeunes ainsi que ses valeurs éducatives et de sociabilité ont été soulignées dans les discussions et dans le Manifeste adopté en mai dernier par les Ministres européens des sports réunis à Lisbonne, et,

il y a quelques semaines, à la Conférence européenne sur le sport. À ces occasions, et dans les travaux du Conseil de l'Europe, le rôle important que le sport peut et doit jouer dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance a été souligné à maintes reprises. C'est un défi important qui se pose à tous ceux d'entre nous qui oeuvrons dans le domaine du sport. Le sport peut en effet contribuer à faciliter les relations sociales et internationales et à construire un monde meilleur et plus pacifique. Cette notion de la fonction et du rôle que peut jouer le sport ne saurait se limiter exclusivement à la scène internationale; elle doit être correctement reflétée dans des actions entreprises au niveau national.

La Pologne place le sport et le rôle qu'il joue dans une large perspective. Dans le droit fil des meilleures traditions polonaises d'éducation physique et de notre mouvement olympique, la Pologne est fermement convaincue du rôle important que joue le sport dans la vie et la politique sociale d'un État moderne. Elle voit également le rôle que jouent le sport et l'éducation dans l'idéal olympique universel comme un élément important du développement du pays, qui se trouve à une étape particulière de transformations politiques et socio-économiques et qui s'ouvre au monde et aux différentes communautés. La devise est pour nous, le bien de l'individu et de la société : «la santé grâce à l'activité».

Pour construire un monde meilleur et pacifique il faut commencer par former les attitudes et les comportements des plus jeunes. Nous réalisons un programme sportif à grande échelle pour tous les enfants, qui complète les cours d'éducation physique dispensés à l'école. En l'an 2000, les clubs sportifs pour les élèves organisés par les pères et leurs enfants absorberont environ 60 % des enfants d'âge scolaire dans le but de les rendre plus heureux, plus sains, et leur assurer un meilleur épanouissement. Les plus doués pour la pratique sportive trouveront ainsi leur place dans les écoles et les clubs sportifs, où ils poursuivront leur éducation sportive fondée sur la formule olympique: «*citius, altius, fortius*», et participeront à deux compétitions au niveau national, les Jeux de la jeunesse scolaire, pour les enfants, et l'Olympiade de la jeunesse, pour les jeunes. Dans les noms mêmes de ces compétitions, nous voyons les symboles et l'esprit des idéaux de l'olympisme. Nous voulons inculquer aux jeunes les principes du «fair-play», non seulement sur le terrain de jeux, mais dans la vie en général. Nous voulons éduquer par le sport et pour le sport.

Nous sommes à la veille de l'ouverture à Atlanta des XXVIe Jeux olympiques. À cet événement sportif de la fin du XXe siècle, les sportifs polonais participeront. Nous

sommes convaincus que tant par leur comportement que par les résultats qu'ils obtiendront, nos sportifs témoigneront de l'efficacité des programmes réalisés en Pologne.

Nous voulons que les idéaux et les exemples du comportement sportif inculqués aux jeunes gardent toute leur actualité et continuent d'être respectés par les adultes. D'où notre action résolue pour promouvoir l'universalité et le libre accès aux différentes formes de pratique sportive pour tous, en famille, sur le lieu de résidence, aussi bien en ville qu'à la campagne.

Étant donné l'état de santé insatisfaisant de la société polonaise, nous ne sommes toujours pas satisfaits du taux de participation des Polonais aux activités sportives pour tous. Par ailleurs, étant donné que la société polonaise prend de plus en plus conscience de l'importance que revêt la santé pour tous, nous espérons que plus de la moitié des Polonais pratiqueront un sport quelconque avant la fin du siècle.

À notre avis, le sport et l'éducation par le sport offrent de grandes possibilités aussi aux handicapés. La joie que donne le mouvement, la santé et le rôle social du sport doivent être également accessibles à cette partie de la société. Nous avons entrepris des actions spécifiques qui comprennent, notamment, la construction d'infrastructures et d'installations spéciales, dont le nombre doublera au cours des cinq prochaines années.

D'autre part, nous accordons une importance particulière à l'intégration par la pratique sportive, qui rassemble les personnes valides et les personnes handicapées. C'est à ce niveau que se manifestent les valeurs éducatives et sociales du sport. L'aboutissement de cette large palette d'activités est mise en évidence par les compétitions des personnes handicapées qui participent aux jeux paralympiques et aux olympiades spéciales. Je souligne avec satisfaction les traditions de la Pologne dans ce mouvement et les résultats sportifs obtenus, qui font que les idéaux olympiques sont plus populaires maintenant parmi les handicapés.

Le sport a une valeur personnelle et sociale. En Pologne, le sport est un élément de la politique de l'État. Pour cette raison, le Gouvernement polonais est responsable de la création des conditions nécessaires à sa pratique, ce qui se manifeste notamment par l'augmentation des moyens publics consacrés à cet objectif.

Compte tenu du rôle important que joue le sport dans la société moderne mais également de la nécessité de mener des actions concrètes, nous voulons souligner une autre de

ses fonctions : son utilité pour conjurer les croissantes et importantes menaces sociales. Bien que le sport lui-même ne soit pas exempt de péchés — le dopage en est un exemple — il peut jouer un rôle positif dans la lutte contre certaines maladies et pathologies de notre civilisation, telles que la toxicomanie et l'alcoolisme.

Le sport est également un facteur important de formation d'attitudes humanistes face à l'intolérance religieuse et à la discrimination sociale et raciale. L'homme éduqué conformément aux idéaux olympiques peut se sentir citoyen de la société universelle, qui poursuit un objectif de bien-être et de paix.

Voilà une brève description de la politique et des actions menées en Pologne, dont les objectifs sont le développement, la santé, l'activité et l'ouverture toujours plus grande de la société. Il s'agit là d'un résultat de la politique de l'État, qui se sent responsable de ce domaine, mais, en même temps, il s'agit aussi, et plus fréquemment, du résultat des attitudes et de l'activité des personnes et des communautés locales. En ce sens, il s'agit d'un programme et d'une activité sociale dans lesquels chacun peut trouver sa place.

Je suis persuadé que dans cette activité, les personnes s'unissent conformément à la pensée olympique en faveur du bien commun et poursuivent, à travers le sport, l'objectif d'édifier une vie meilleure et pacifique. Il s'agit là d'une des tendances de changement qui se manifestent en Pologne. Cette tendance devient de plus en plus universelle et populaire et, par conséquent, de plus en plus importante dans la construction d'un État moderne.

Je suis persuadé que ce processus continuera de se développer et ralliera de plus en plus de participants afin que mon pays se rapproche de la réalisation de l'objectif d'une vie saine par le biais de l'activité commune de tous ses citoyens, et grâce à elle, dans un monde bien organisé et pacifique.

De plus, en tant que sportif, je voudrais exprimer ma grande satisfaction de voir que la question du sport a trouvé sa place dans cette instance. Les Nations Unies agissent depuis plus de 50 ans pour le maintien de la paix dans le monde et le favorisent en accordant une importance particulière aux nouvelles générations par l'entremise d'organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). J'espère que le sport, avec toutes ses possibilités, renforcera cette activité et apportera sa propre contribution à ce processus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée, S. E. M. Ibrahima Diallo, membre du Comité international olympique et Vice-Président de la Fédération mondiale des associations des Nations Unies.

M. Diallo (Guinée) : Cette prestigieuse salle de l'Assemblée générale résonne encore des échos de la célébration du cinquantenaire de notre organisation par la présence des chefs d'État et de gouvernement de nos États Membres. Durant toute l'année 1995, les organisations de jeunesse, des femmes et des travailleurs se sont jointes à leurs gouvernements pour fêter l'événement et exprimer leur espoir de paix, de sécurité et de développement.

Le Mouvement olympique qui a été largement associé à cette célébration à travers ses organismes de sport et ses académies olympiques, est encore ce matin fidèle au rendez-vous de la coopération au service de la paix et de l'entente entre les peuples et les nations.

À ce propos, je voudrais saisir l'heureuse opportunité qui m'est donnée pour saluer ici la présence dans cette salle du Président du Comité international olympique, le Marquis Juan Antonio Samaranch, accompagné d'une forte délégation du Comité international olympique, répondant ainsi à l'invitation qui lui avait été faite par la résolution A/49/29 adoptée par l'Assemblée générale.

D'aucuns peuvent s'étonner des relations de plus en plus étroites qui existent entre l'ONU, ses institutions spécialisées et le Comité international olympique. À la lecture du Préambule de la Charte de l'ONU et des principes fondamentaux de la Charte olympique, on est frappé par la similitude et la concordance des objectifs de ces deux organisations internationales. En effet le paragraphe 2 du Préambule de notre Charte stipule

«Nous, peuples des Nations Unies, résolus,

...

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites, ...»

De son côté la Charte olympique proclame au point 2 de ses principes fondamentaux :

«L'olympisme est une philosophie de la vie exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.»

Il est donc clairement établi que, se fondant sur des objectifs communs, l'ONU et le CIO ont privilégié d'abord les peuples, les organisations, les athlètes et autres personnes qui sont et demeurent les composants essentiels de nos nations et de leurs gouvernements respectifs. Cette coopération ne date pas d'aujourd'hui. En effet, le 15 novembre 1920, le baron Pierre de Coubertin, Président du Comité international olympique, salua la naissance de la Société des Nations par une lettre adressée au Président de son assemblée générale, le Belge Paul Hymans. Dans sa lettre, Pierre de Coubertin précisait :

«Voilà 26 ans en effet que, dans le domaine de l'activité sportive, notre Comité, le CIO, a introduit et appliqué les principes mêmes qui servent de base à l'Organisation de la Société des Nations et qu'il a réalisé, d'olympiade en olympiade, une collaboration internationale de plus en plus intime, de plus en plus efficace.»

Plus de 70 ans plus tard, le Président du CIO, M. Juan Antonio Samaranch a déclaré :

«En cette Année internationale de la tolérance, nous avons la conviction qu'à l'avenir, comme dans le passé, l'olympisme saura manifester sa force conciliatrice et son humanisme en faveur de la paix et de l'entente internationale.»

À cela, le Secrétaire général des Nations Unies M. Boutros-Ghali ajoute :

«Avec le Comité international olympique, l'Organisation des Nations Unies dispose d'un allié très précieux dans son action au service de la paix et du rapprochement entre les peuples.»

Voilà ce qui explique et justifie la coopération qui existe entre le système des Nations Unies et le Comité international olympique. Il est donc souhaitable que notre Organisation accorde une place plus importante à ses relations avec le Mouvement olympique, qui encadre et

mobilise ce que nous avons de plus précieux dans nos pays, notre jeunesse.

En effet, au moment où notre présente session célébrait la semaine dernière, le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, la présence de plusieurs ministres et responsables de la jeunesse et des sports indique à suffisance la nécessité d'accorder toute notre attention au problème crucial de l'avenir ou du devenir de notre jeunesse.

Dans cette recherche, le Mouvement olympique, grâce à ses structures sportives et éducatives, est un partenaire privilégié incontournable. Le spectacle sportif des Jeux olympiques ou des coupes du monde qui allient aujourd'hui sport et culture ne laisse aucun gouvernement, aucun peuple indifférent.

La valeur d'exemple que constitue une rencontre sportive de haut niveau relayée à travers le monde entier par les médias est la meilleure école de civisme, de fair-play, de respect de la personne humaine et de l'amitié entre les peuples. Il suffit d'avoir vécu la ferveur populaire et la liesse de toute une nation, toutes tendances et sensibilités confondues, à l'annonce d'une médaille olympique d'un athlète ou de la victoire d'une équipe nationale à une compétition continentale ou mondiale pour s'en rendre compte.

C'est à l'occasion de tels phénomènes que l'on mesure l'impact du sport sur la vie sociale et culturelle d'un peuple, d'une nation. L'ONU et ses institutions spécialisées ne peuvent ignorer une telle réalité. C'est précisément parce que l'avenir du monde dépend en grande partie du devenir de notre jeunesse que la délégation de la République de Guinée pense qu'il serait hautement souhaitable que les Nations Unies et ses institutions spécialisées, en collaboration avec le Comité international olympique envisagent la possibilité de la création d'un Comité spécial chargé d'étudier la tenue d'une conférence mondiale sur les problèmes de la jeunesse.

Pour en revenir au point 40 de notre ordre du jour, ma délégation est heureuse de joindre sa voix à celle de nombreux coauteurs pour demander à l'Assemblée générale d'adopter par consensus le projet de résolution qui lui est soumis sous la cote A/50/L.15.

Pour mieux marquer la solidarité de notre Assemblée générale avec la jeunesse du monde et le Mouvement olympique international, j'invite respectueusement tous les États Membres qui ne se sont pas portés coauteurs du projet

de résolution de bien vouloir le faire auprès du Secrétariat pour obtenir un record olympique sans précédent.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Monaco, S. A. S. le Prince héréditaire Albert de Monaco.

Le Prince Albert (Monaco) : Avant tout, je tiens à m'adresser au Gouvernement et au peuple israéliens pour leur faire part de la vive émotion ressentie en Principauté de Monaco à l'annonce de l'ignoble assassinat du Premier Ministre Itzhak Rabin. Au nom de mon père, S. A. S. le Prince souverain, en mon nom personnel et en celui de tous les Monégasques, je voudrais leur exprimer, ainsi qu'à la famille du défunt, les condoléances les plus sincères et les assurer de notre très profonde sympathie. Le courage de ce grand homme d'État et homme de paix a fait l'admiration de tous. Puissent son exemple et son sacrifice servir la cause de la paix, non seulement au Moyen-Orient mais aussi dans le monde, en renforçant la solidarité des justes contre les forces de l'obscurantisme, de l'extrémisme et de la barbarie, alimentées par la haine et le mépris.

Par sa résolution 49/29, adoptée lors de sa quarante-neuvième session, en décembre dernier, l'Assemblée générale a décidé de consacrer un débat sur le thème «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique», à l'occasion de sa cinquantième session, qui est celle du cinquantenaire de l'Organisation.

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans la volonté manifestée depuis près de deux ans par le Comité international olympique et son Président, M. Juan Antonio Samaranch, de renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et le Mouvement olympique mondial. En tant que Président de la délégation de la Principauté de Monaco à l'Assemblée générale, membre du Comité international olympique et ancien participant aux Jeux olympiques, il m'a semblé naturel d'intervenir dans ce débat.

J'ai le sentiment que l'Organisation des Nations Unies comme le Mouvement olympique ont un idéal universel en commun : promouvoir la paix et la compréhension entre les nations et entre les peuples, dans leurs différences et leur complémentarité, en contribuant au rapprochement des cultures et à l'amitié entre les êtres humains de ce monde trop souvent déchirés et meurtris. Des événements récents et douloureux viennent de prouver, une fois encore, que les nations et les populations qui les composent peuvent s'affronter, dans un contexte de violence et de brutalité

inouïes, en utilisant comme prétexte les idéologies les plus primitives et les plus rétrogrades fondées sur des concepts et des notions de race ou d'ethnicité pervertis et totalement dépassés.

Beaucoup de ces combats sont fratricides. La haine surgit soudain et s'impose au sein de communautés proches, entre voisins, entre amis, au coeur même de certaines familles, qui vivaient jusque là en paix, en profonde symbiose, respectueux de leurs différences, enrichis de liens multiples créés à travers les espaces et le temps.

L'Année internationale de la tolérance, placée par les Nations Unies sous l'égide de l'UNESCO, c'est-à-dire de l'éducation, de la science et de la culture, s'achève dans l'intolérable. La communauté des nations, comme la communauté des sportifs, s'interroge sur les sources de ces maléfices et les raisons de leur malignité.

Elles sont, sans doute, multiformes et trop nombreuses pour être analysées et en prévenir les conséquences. Les recherches en faveur de la paix s'y emploient parfois avec succès, toujours avec beaucoup de difficultés. Les mutations rapides et souvent profondes des causes de la violence, l'évolution paradoxale de certaines sociétés, les progrès techniques rendent ces recherches toujours plus complexes et leurs conclusions aléatoires.

Tous les moyens d'éradiquer ces fléaux doivent donc s'associer afin de rendre les efforts de chacun plus efficaces : l'ONU dans le domaine politique, l'UNESCO en matière d'éducation, de science et de culture, l'olympisme au sein des milieux sportifs et de la jeunesse.

Cette coopération s'est déjà manifestée entre les Nations Unies et le mouvement olympique international, en 1994, avec l'Année internationale du sport et de l'idéal olympique ainsi qu'avec la relance de l'idée ancienne de la Trêve olympique.

Elle doit se poursuivre par des initiatives et des actions à long terme en matière de promotion de l'idéal, des principes et des valeurs olympiques, en faveur d'une culture, culte de la paix, du respect des droits fondamentaux de l'homme et, en particulier, de ceux à la vie, à la dignité, à la santé. Elle doit s'appuyer sur une volonté accrue de protection et de préservation d'un environnement sain et équilibré, de lutte contre le dopage, les drogues et, surtout, la violence dans le sport.

À ce titre, l'Association internationale pour un sport sans violence, dont le siège est en Principauté de Monaco,

encourage, depuis son origine, avec détermination, cet objectif. Elle a permis, avec d'autres, de réaliser des progrès essentiels. La vigilance doit toutefois demeurer vive et permanente.

Les trophées internationaux de fair-play Pierre de Coubertin attribués, chaque année, sous l'égide et avec le concours de l'UNESCO, par un comité international de hautes personnalités, méritent d'être mentionnés ici. Ils permettent, en effet, de révéler et de faire valoir des hommes et des femmes dont l'esprit sportif et les marques d'amitié, tant au niveau individuel que collectif, ont été particulièrement remarquables. À ce propos, il me vient à l'esprit cette image inoubliable de ces deux athlètes africains qui ont accompli, main dans la main, le tour d'honneur du 10 000 mètres féminin aux derniers Jeux olympiques de Barcelone. Ce geste symbolique, qui a profondément ému le monde entier, ne s'inspirait-il pas de cette morale qu'il nous appartient, à nous, responsables politiques et olympiques, de faire mieux connaître et respecter?

Les athlètes, avec le concours des autorités de leur pays, ne peuvent-ils pas jouer en faveur du rapprochement des peuples et de la compréhension mondiale un rôle permanent plus fort et plus déterminant? Je le pense très sincèrement. Une coopération régulière entre les deux institutions, l'ONU et le Mouvement olympique, devrait se maintenir et se renforcer à l'avenir, au service de l'entente entre les peuples et de la paix.

Au-delà de cette responsabilité préventive et largement pédagogique, dont personne ne doute plus aujourd'hui, du sport et de l'olympisme comme moyen de combattre la haine, la violence, le racisme et les conflits qui en découlent, le Comité international olympique, les fédérations internationales et, surtout, les comités nationaux olympiques ne pourraient-ils pas également se consacrer à l'assistance humanitaire, en collaboration étroite avec les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge?

Des athlètes olympiques, et je citerai plus particulièrement des personnes qui sont ici aujourd'hui, tel Johann Olaf Koss, triple champion olympique, ainsi que les grands champions de gymnastique Nadia Comaneci et Bart Conner, que les membres de l'Assemblée ont entendus précédemment, ont déjà pris l'initiative de montrer la voie dans ce domaine en se groupant au sein de l'association américaine «Spirit of Hope», avec la ferme volonté de mettre leur dynamisme au service de causes humanitaires et d'apporter leur énergie, au-delà des terrains de sport, à la construction d'un monde meilleur.

Il me semble qu'en cette période troublée et marquée par la violence qui frappe aveuglément les enfants, le Mouvement olympique devrait encore accroître ses intentions et son rôle en faveur de l'enfance.

Georges Bernanos ne nous a-t-il pas avertis que le «monde va être jugé par les enfants»? C'est dans cet esprit que je voudrais proposer de lancer des opérations, avec le concours de l'UNICEF, organisme tant respecté pour son efficacité, afin d'accroître l'assistance médicale aux enfants en période de conflits armés. Il serait, par exemple, remarquable de saisir l'occasion des prochains Jeux olympiques d'Atlanta pour entreprendre, sur les lieux des conflits armés, des campagnes de soins médicaux et de vaccination généralisées à leur intention. La Trêve olympique prendrait alors tout son sens et entraînerait des conséquences pratiques et concrètes au bénéfice incalculable pour les enfants du monde.

Je suis persuadé que les pays en guerre suspendraient leurs hostilités pour permettre ces campagnes de vaccination et de soins médicaux qui s'adresseraient à tous les enfants dans les zones de conflits.

La force sans arme au service du droit, de la protection des plus faibles et de l'action humanitaire désintéressée serait, sans doute, une des plus belles contributions que le Mouvement olympique pourrait apporter au respect de la dignité humaine, à la protection des droits de l'homme et, au-delà, à la paix.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Enrique Otero Navarro, Président du Conseil national des sports du Pérou.

M. Otero Navarro (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Je m'appelle Enrique Otero Navarro et je suis Président du Conseil national des sports du Pérou.

Mon pays possède une riche tradition héritée de l'époque de l'empire inca, empire qui a occupé une partie importante de l'Amérique du Sud et qui est resté intégré et uni durant plusieurs siècles grâce à un système de communication par lequel les nouvelles et le courrier étaient transmis de personne à personne par des individus qui couraient des distances déterminées.

L'histoire dit que chacun courait un quart de lieue, mesure utilisée à cette époque et qui équivaut à 5 572 mètres. Ces athlètes étaient appelés *chasquis*. À chaque étape du parcours, il y avait une «cabine» où le *chasqui* pouvait se reposer et attendre le coureur suivant. C'est ainsi

que l'empire inca a pu maintenir en permanence ses communications dans un ensemble intégré. Comme l'a décrit le principal historien de l'époque, Garcilaso de la Vega, il fallait seulement quatre jours pour qu'arrivent à Cuzco, capitale de l'empire enclavée dans la cordillère des Andes à 3 400 mètres d'altitude, les nouvelles des endroits les plus éloignés ou pour que soit transmis un ordre de la même façon. Il explique aussi que les Incas se nourrissaient de poissons frais. Cela était possible par le fait que les chemins qu'ils empruntaient, connus sous le nom de «route des Incas», formaient une ligne droite entre les points qu'ils voulaient relier. Les distances à parcourir étaient ainsi moins longues et l'effort fourni par chaque *chasqui* était optimisé.

C'est ainsi que l'histoire nous montre que l'action sportive et la capacité physique ont toujours été présentes dans le développement des peuples et leur ont été utiles.

C'est pourquoi je tiens à affirmer que, dans notre histoire et dans l'histoire qui nous est commune, cela représente l'idéal olympique, qui favorise la compréhension internationale grâce au sport et à la culture afin de promouvoir le développement harmonieux de l'humanité.

L'idéal olympique, qui nous pousse à édifier un monde pacifique et meilleur, c'est l'esprit qui sous-tend la volonté et la philosophie de vie qui doivent nous habiter en permanence pour mettre le sport au service de l'épanouissement général de l'homme, afin de promouvoir une société pacifique et attachée au respect de la dignité humaine.

Je viens d'un pays confronté pendant de longues années au terrorisme et à d'autres problèmes économiques et sociaux. Fort heureusement, c'est maintenant du passé. Aujourd'hui, nous nous consacrons à l'édification d'un monde meilleur pour tous les Péruviens, et nous considérons que l'activité physique et le sport sont le moule idéal pour façonner l'homme de demain.

Nous nous sommes fixé pour objectif de mettre le sport au service de l'épanouissement général et équilibré de l'homme dans le cadre de nos efforts afin d'améliorer la société péruvienne. Le résultat serait un meilleur niveau dans les grandes disciplines internationales et l'obtention de résultats importants qui rehausseraient l'image sportive du Pérou. Tel est le but que nous nous promettons d'atteindre.

Notre stratégie repose sur un développement de tous les secteurs sociaux — écoles, universités, monde du travail, personnes âgées et personnes handicapées — grâce à une planification adéquate, par le biais d'une formation

appropriée des professionnels, de structures suffisantes, de l'utilisation des sciences appliquées au sport, de la motivation et de la décentralisation des activités sportives.

C'est le cas par exemple du programme appelé «Pôles de développement», qui concerne la recherche d'éventuels talents sportifs chez les enfants de 7 à 13 ans, afin de les aider à mettre en valeur leurs aptitudes particulières grâce à un entraînement complet, de sorte que plus tard leur participation à des compétitions de haut niveau se fasse dans les meilleures conditions physiques et techniques possibles. Ce programme est étendu à tout le territoire national. Nous avons dû déterminer les principales disciplines sportives à développer, en tenant compte notamment des habitudes des jeunes, de la diversité des climats du Pérou — ceux des hauts plateaux, du littoral tropical et de la forêt amazonienne — et, bien entendu, des caractéristiques biologiques propres de ses habitants.

Par ailleurs, mettant l'accent sur un aspect social du sport, certaines études entreprises dans les quartiers périphériques, ou ce que l'on appelle les «jeunes cités» des principales villes péruviennes, ont montré que lorsqu'on demandait aux habitants quelles étaient leurs priorités, ils donnaient en troisième position le fait de disposer de complexes sportifs pour les familles du quartier.

Je suis sûr que l'on sera étonné d'apprendre que des familles confrontées à des problèmes vitaux aspirent à disposer d'un complexe sportif. Il se fait qu'un complexe sportif leur apporterait la tranquillité dans la mesure où c'est pour les enfants un lieu de loisirs qui favorise l'intégration familiale puisque tous les membres de la famille participent aux différentes activités le samedi et le dimanche. C'est donc un élément d'intégration familiale et communautaire. Il faut en outre prendre en compte le fait que les événements sportifs sont l'occasion idéale de mettre en évidence le véritable comportement de l'homme dans la mesure où, du fait du dynamisme et de l'émotion que suscitent les compétitions, ce sont les principaux traits de la personnalité du sportif qui sont mis en évidence.

Je voudrais dire que c'est un honneur pour moi, en tant que représentant du Pérou, d'avoir coparrainé et contribué au développement d'un sujet aussi important que celui de l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. J'en profite pour saluer le Comité international olympique et son Président, S. E. M. Juan Antonio Samaranch.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour avancer une idée qui, sans aucun doute, contribuerait à

l'éducation et à la motivation par le sport pratiqué sans la moindre discrimination et dans le respect de l'idéal olympique, qui suppose la compréhension mutuelle, l'amitié, la solidarité, et par-dessus tout le fair-play. L'idée que je me permets de soumettre à l'Assemblée est celle de la création d'un prix international appelé «Fair-play — Nations Unies», qui serait décerné chaque année au sportif scolaire qui, de l'avis d'une commission spéciale, se serait montré généreux et solidaire envers ses camarades et ses rivaux au cours de l'année, lors de rencontres sportives scolaires qui auront mis en évidence son sens du fair-play. Les candidatures, soigneusement documentées, seraient présentées à l'Assemblée générale par le principal responsable du développement de l'éducation physique et des sports dans chaque pays. Le prix consisterait en la construction d'un petit complexe sportif en un lieu où le besoin s'en ferait sentir et qui le souhaiterait, en hommage au sportif récompensé par les Nations Unies. Ce serait donc un beau geste sportif d'un grand intérêt social.

Je forme des vœux pour que l'Assemblée envisage favorablement cette proposition et pour que, grâce à l'attitude généreuse et solidaire d'un sportif, on contribue au bien-être et à l'intégration d'un monde pacifique et meilleur.

M. Karayev (Azerbaïdjan) (*interprétation de l'anglais*) : L'inscription du point intitulé «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique» à l'ordre du jour de l'Assemblée générale met en évidence le rôle important que joue le sport dans le développement humain. L'idéal olympique d'amitié, de solidarité et de fair-play sans la moindre discrimination est devenu un facteur décisif dans l'établissement de contacts entre les jeunes de différents pays du monde aux origines religieuses et ethniques différentes.

Nous tous qui sommes réunis dans cette salle, avons profondément à coeur l'avenir de l'humanité en ce troisième millénaire ainsi que le type de valeurs qui y prévaudront. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales en recourant à des moyens appropriés, dont le sport et l'idéal olympique, est devenu le fondement des activités du cinquantenaire de l'ONU, qui rassemble aujourd'hui 185 États. Ma délégation est convaincue que la discussion d'aujourd'hui apportera sa pierre à l'édifice du renforcement de la paix.

Nous sommes fiers qu'immédiatement après l'accession de l'Azerbaïdjan à l'indépendance, le Comité international olympique — qui représente la communauté sportive mondiale — ait accueilli en son sein le Comité olympique azerbaïdjanais, et que depuis lors il s'intéresse de près à la

vie sportive dans notre pays. Je voudrais saisir l'occasion de la présence parmi nous du Président du Comité international olympique, S. E. M. Juan Antonio Samaranch, pour dire à ce dernier combien nous lui sommes reconnaissants de sa visite en Azerbaïdjan en 1994, qui est la preuve évidente de ce que je viens de dire.

C'est avec un sens tout particulier des responsabilités que mon pays se prépare aux Jeux du centenaire, qui se dérouleront en 1996 à Atlanta, aux États-Unis d'Amérique, où la République d'Azerbaïdjan — en tant qu'État indépendant et souverain — sera, pour la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques, représentée par sa propre équipe nationale. Par décret du Président de la République azerbaïdjanaise, une commission nationale spéciale, dirigée par le Premier Ministre, a été constituée pour procéder au travail préparatoire à la veille des Jeux. En dépit des énormes difficultés économiques que connaît l'Azerbaïdjan à l'heure actuelle, mon gouvernement a décidé d'assurer la participation des sportifs azerbaïdjanais à toutes les compétitions internationales précédant les Jeux olympiques de 1996.

En outre, nous sommes profondément convaincus du potentiel extrêmement riche du sport, qui ne se limite pas à de bons résultats et à l'élargissement des contacts internationaux et de la coopération entre les jeunes. Le sport est une partie importante et efficace de la politique de l'État azerbaïdjanais pour ce qui est de former une génération de jeunes moralement et physiquement saine et capable de relever les défis sociaux.

Il est toutefois difficile de parler soit d'une application réussie et étendue du potentiel éducatif du sport ou de réalisations sportives dans un pays où la dimension collective du sport, un des ses principes fondamentaux, a été violée par l'agression d'un voisin, la République d'Arménie. Nous devons au contraire traiter d'une autre collectivité — un million de réfugiés, dont 300 000 sont des enfants et des adolescents. Les mots ne sauraient décrire toutes les souffrances morales et physiques infligées à ces personnes. Un exemple terrifiant à cet égard est le résultat auquel a abouti l'examen médical de 250 enfants, âgés de 6 à 10 ans, réfugiés dans un des camps de la province de Sabirabad, en Azerbaïdjan, auquel ont participé des experts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Deux enfants sur trois parmi ceux qui ont été examinés souffraient de déficiences physiques et n'étaient pas en mesure de pratiquer des sports.

Le Ministère de la jeunesse et des sports, de concert avec les institutions spécialisées des Nations Unies que je viens de mentionner, procède à l'élaboration et à l'application de certains programmes spéciaux pour la réhabilitation physique et le traitement psychologique de cette catégorie d'enfants au moyen du sport, qui aurait, croit-on, des effets vraiment positifs à cet égard.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que des situations semblables prévalent dans beaucoup d'autres régions qui sont confrontées à des conflits armés, des désastres naturels et à d'autres phénomènes compromettant le développement social normal des enfants et des jeunes. Il est manifeste que cette catégorie particulière doit recevoir une aide appropriée.

Les États Membres devraient, selon nous, s'efforcer davantage d'élaborer les mesures et de créer les conditions nécessaires à l'utilisation des effets régénérateurs du sport pour traiter les enfants et les adolescents souffrant de tension nerveuse. L'ONU, de concert avec le Comité international olympique, pourrait se charger de la coordination de ces activités.

Cette aide permettrait, d'une part, de remédier plus rapidement aux effets psychologiques qui affectent les sociétés ayant connu les affres de la guerre, et, d'autre part, soutiendrait les initiatives prises conjointement par les gouvernements intéressés et leurs comités olympiques pour lancer une campagne en faveur du sport en raison de l'importance qu'il revêt pour la santé de la nation. Bref, on conférerait au sport un rôle plus important dans le processus d'instauration d'un monde meilleur.

Depuis maintenant 17 mois le cessez-le-feu est respecté dans la région du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. C'est la preuve évidente que l'Azerbaïdjan est fermement attaché au principe du règlement pacifique des différends entre les États. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la République azerbaïdjanaise, S. E. M. Heydar Aliyev, exprimant la volonté du peuple azerbaïdjanais, a déclaré :

«... nous condamnons toutes les formes d'agression dans toutes les régions du monde. Nous souhaitons la paix : la paix dans le monde entier, la paix dans notre région et la paix et des relations de bon voisinage avec tous les États.» (*Documents officiels de la cinquantième session de l'Assemblée générale, 36e séance plénière, p. 7*)

De plus, nous faisons nôtre l'idée de la Trêve olympique et invitons la communauté mondiale à envisager d'aller encore plus loin en proclamant toute la période précédant l'ouverture à Atlanta des Jeux olympiques du centenaire, période de paix, et 1996 — année du centenaire des Jeux olympiques — année consacrée à la compétition non pas militaire mais sportive.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, j'invite les représentants à rester à leur place car, immédiatement après, nous entendrons une allocution du Président du Comité international olympique.

La séance est levée à 12 h 45.